



Assemblée générale ordinaire
du lundi 17 avril 2023

Prévisionnel d'activités année 2023
et
perspectives 2024

www.paqlalune.fr

Introduction.....	1
1/ L'association.....	3
1.1 la gouvernance.....	3
1.2 l'activité.....	4
1.21 les chantiers artistiques :.....	4
1.22 les projets de territoire.....	4
1.23 les activités de pratiques artistiques.....	5
1.3 l'accompagnement, la formation, l'engagement.....	5
1.4 les partenariats.....	6
2/ Les actions de l'Établissement de Nantes.....	6
2.1 L'équipe Vie associative au service des Antennes.....	6
2.2 L'équipe Loire-Atlantique.....	6
3/ Les actions de l'Établissement d'Angers.....	7
4/ Les actions de l'Établissement de Vannes.....	7
5/ Le budget prévisionnel 2024.....	7

Introduction

Comme chaque année, l'Assemblée Générale annuelle arrive à la fin de la SAISON de la Lune et aux prémices de la SAISON du Soleil.

Notre organisation administrative en année civile ne permet pas toujours de se situer facilement dans la temporalité de nos activités. Pour autant, c'est un moment important qui permet de faire un premier point d'étape sur l'année 2023, dégager une tendance pour l'année en cours et évoquer les perspectives de l'année suivante.

2023 est et sera, comme chaque année, rythmée et riche.

2024 sera pleine d'enjeux à la signature des nouveaux contrats de ville qui poseront les bases institutionnelles et définiront une partie des moyens financiers alloués à nos actions dans les QPV. Intervenant dans une quinzaine de quartiers, nous déposons chaque année entre 20 et 25 dossiers de demandes de subvention via les AAP des contrats de ville.

Alors que la sortie de la crise sanitaire du COVID-19 a mis en lumière de nombreux enjeux autour des rythmes de vie avec le développement accéléré du télétravail, autour de la santé avec des inégalités croissantes entre les individus, les employeurs ont depuis de nombreuses années intégré la gestion des risques psychosociaux au travail.

Depuis le lancement de notre réflexion autour du "changement d'échelle" de PaQ'la Lune, les élus du conseil d'administration et la direction de l'association ont souligné que le déploiement de nos activités et leurs implantations dans de nouvelles villes ne sera possible que si l'organisation de l'association évolue. Cette évolution a été souhaitée dès 2017, lorsque le secteur associatif a été

fortement fragilisé par la fin des contrats aidés et leur remplacement par les PEC¹. Il est indéniable aujourd'hui de constater que sans le développement de PaQ'la Lune dans plusieurs villes, l'augmentation du nombre de contrats pérennes n'aurait pas été possible. Pour faire le point sur l'évolution de l'association, un travail de bilan des enjeux 2018-2020 et du déploiement réalisé via le dispositif TremplinAsso (septembre 2019-juin 2022) a débuté il y a plusieurs mois². L'Assemblée Générale du 17 avril 2023 permet de faire un premier point d'étape de cette démarche impulsée après le Conseil d'Administration de décembre 2022 (cf vie associative). Pour nous accompagner dans l'évolution de l'association, PaQ'la Lune s'est inscrite dans l'accélérateur DINAMIC+ proposé aux TPE et PME. Un soutien précieux qui permettra de mettre en place plusieurs plans d'actions en interne fédérant les équipes des différentes antennes.

La singularité de l'association qui inscrit son action à la croisée de l'éducation artistique et culturelle, de l'égalité des chances, de l'animation sociale et culturelle, de l'habitat et du cadre de vie et des droits culturels nous rend dépendant de plusieurs écosystèmes très différents.

En effet, croisons les réalités des compagnies artistiques de création dont les moyens financiers sont revus à la baisse avec des subventions, des aides à la création ou des prix de cession qui mis à mal par le contexte de crise énergétique et sociale que nous connaissons depuis quelques mois³ (cf communiqué du Synavi et de LAPAS). La création d'un pôle spectacle vivant des Pays de la Loire en décembre 2022, dont l'association est adhérente, est un bon signal car il permettra à la filière "spectacle vivant" de s'inscrire dans les enjeux partagés par notre secteur culture en région et au-delà. Cet espace permettant structures relevant de l'éducation artistique et culturelle, de la médiation culturelle, de la création artistique et de la diffusion de travailler ensemble est à plébisciter !

Pour mener à bien nos actions artistiques et culturelles de proximité, nos activités d'éducation artistique et culturelle et renforcer les liens avec les équipements culturels et socioculturels, nous dépendons très largement de subventions publiques. Le communiqué du Mouvement associatif à l'occasion de l'anniversaire du Contrat d'Engagement Républicain (CER)⁴ ne peut pas nous laisser insensible. Les Associations doivent pouvoir bénéficier de financements publics et conserver leur liberté d'agir et de débattre, dans le respect des lois de notre république. S'il est vrai que Nantes Métropole et la Préfecture de la Loire-Atlantique ont contribué à la création d'un inter-associatif au sein des instances du contrat de ville de l'agglomération nantaise, les espaces de coopération dans lesquels les associations peuvent débattre, apporter leurs contributions et proposer des solutions sont trop peu nombreux. La généralisation des Appels A Projets invite les associations à répondre à des besoins identifiés par des tiers avec une entrée très souvent par une politique publique ou thématique. Par ailleurs, en faisant acte de candidature lors d'un appel à projets on est pas exactement au même endroit qu'en présentant un programme global d'action qui permet de mieux comprendre la complémentarité des activités les unes avec les autres.

Ce travail d'inter-connexions entre actions d'animation sociale et culturelle, activités de pratiques artistiques et créations artistiques, nous l'avons défini lors de nos chantiers artistiques. Force est de constater aujourd'hui, que lorsque l'on cherche à déployer ces activités, les financeurs ont tendance à "choisir" ou à "prioriser" tel ou tel aspect du projet.

¹ Parcours Emploi Compétences

²  PaQ'la Lune - bilan 2018/2022 et projet 2024-2026

³ cf annexe 1 : communiqué du Synavi et de LAPAS

⁴ cf annexe 2 : communiqué de presse du mouvement associatif janvier 2023

La diffusion de nos actions fait néanmoins partie intégrante de notre modèle économique car la vente de prestation a toujours été une source d'autofinancement non négligeable (23% du budget total de 2022).

On peut ainsi aisément se demander si au lieu de pouvoir vendre des prestations dans certains territoires, nous finançons ces actions par des demandes de subvention. Heureusement, peu à peu, la question des financements pluriannuels est entendue, y compris lors de certains appels à projets. Cela permet d'avoir une visibilité à moyen terme.

Pour autant, nous ne pouvons que regretter que le soutien financier au projet associatif, donc au fonctionnement de l'activité soit de moins en moins choisi au profit d'une entrée plus spécifique. PaQ'la Lune a fait de la diversité de ces financeurs (près de 40 partenaires Etat, collectivités, CAF, bailleurs sociaux, Fondations) une forme mais aujourd'hui avec près d'une centaine de dossiers de demande de subvention déposés chaque année, l'ingénierie qu'il faut développer pour cela est énorme. Par ailleurs, la fin de la période COVID a été marquée par une réelle baisse des financements publics et la diminution du volume de subventions entre 2021 et 2022 en est l'illustration. Malheureusement l'année 2023 débute avec les mêmes difficultés et les premières réponses aux demandes de financement laissent entrevoir de nouvelles difficultés à boucler le budget de l'année en cours.

Cependant, si nous avons plus de difficultés à promouvoir nos « chantiers artistiques » dans leur globalité, nous avons peu à peu construit des programmes d'actions qui ont fait l'objet de soutiens de plusieurs Fondations pour la période 2022/2023/2024.

1/ L'association

1.1 la gouvernance

En 2023, l'accompagnement proposé par DINAMIC+⁵ doit nous permettre de questionner l'évolution de notre gouvernance au regard du développement de l'association et de notre fonctionnement avec des antennes locales.

Nous allons cartographier l'ensemble des temps collectifs (journée, ½ journée, réunions interne...) afin d'identifier les objectifs et finalités de chacun d'entre eux en précisant quels sont les espaces de prise de décision, de réflexions, d'analyse ou d'échange de pratique, de montée en compétence, d'accompagnement, de co-construction). Pour chacun de ces espaces, nous aurons à définir les modalités de travail, d'organisation et les livrables qui seront mis en partage ensuite avec le reste des membres de l'association.

L'année 2024 sera l'occasion de mettre en oeuvre de nouvelles modalités de prises de décision en fonction du travail réalisé en 2023. En fonction des évolutions souhaitées, une assemblée générale extra-ordinaire pourrait être convoquée fin 2023 pour valider ces évolutions.

⁵ cf annexe 3 : feuille de route Dinamic+

1.2 l'activité

1.21 les chantiers artistiques :

Nos 4 chantiers artistiques sont mis en oeuvre en 2023 via nos différents projets de territoire et parcours d'éducation artistique.

En 2023, nous souhaitons faire le bilan de chacun des chantiers artistiques afin de définir les perspectives 2024-2026. Peu à peu, certains chantiers se déploient dans différentes antennes, aussi il paraît pertinent de faire ces points d'étape à l'échelle de chaque chantier afin de croiser les projets artistiques des différents départements.

Nous souhaitons également réfléchir à la possibilité de lancer un nouveau chantier artistique autour du multilinguisme et de la langue française. Les enjeux de la langue maternelle, de l'apprentissage du français sont de plus en plus connectés à nos projets autour de la lecture et de l'écriture.

1.22 les projets de territoire

L'association souhaite poursuivre son déploiement. 2 projets hors Bretagne Pays de la Loire ont déjà débuté. Le 1er à Reims, se situe dans la Marne, à Reims, où nous accompagnons le Foyer Rémois, bailleur social, dans la mise en oeuvre d'un projet artistique autour de la valorisation de la mémoire du quartier Croix-Rouge. Le deuxième dans les Bouches-du-Rhône à Marseille où nous travaillons avec l'association Arts et Développement autour d'animations de rue que nous co-animons.

Durant l'année 2023, nous prévoyons de poursuivre le diagnostic de territoire entamé en 2022 pour l'Indre-et-Loire et plus particulièrement autour de l'éventualité de lancer des Parcours d'éducation artistique et culturelle à Tours. Nous débiterons aussi l'étude de faisabilité autour d'actions possibles dans le Rhône.

Enfin, grâce aux plans d'actions qui seront menés avec Dinamic+, nous allons créer des outils de formation interne qui seront ensuite proposés à d'autres associations afin d'essaimer nos bonnes pratiques.

	Lune 22-23 https://mm.tt/map/2378357464?t=OWtHp1m7p3	année 2023	année 2024
Bouches-du-Rhône		Marseille Nord	Marseille Nord
Loire-Atlantique	Nantes Nord Nantes Erdre Châteaubriant (la ville aux Roses)	Nantes Nord Nantes Erdre Nantes Le Breil Nantes Malakoff (été) Nantes Bellevue (été) Nantes Beaulieu (été) Châteaubriant (la ville aux Roses) Orvault Plaisance	Nantes Nord Nantes Erdre Nantes Le Breil Nantes Malakoff (été) Nantes Bellevue (été) Nantes Beaulieu (été) Châteaubriant (la ville aux Roses) Orvault Plaisance
Maine-et-Loire	Angers Monplaisir Saumur (Chemin Vert / Hauts Quartiers)	Angers Monplaisir Saumur (Chemin Vert / Hauts Quartiers)	Angers Monplaisir Angers Bois Savary

	Trélazé Bellevue	Trélazé Bellevue	Saumur (Chemin Vert / Hauts Quartiers) Trélazé Bellevue
Ile-et-Vilaine	Redon Bellevue	Redon Bellevue	Redon Bellevue
Indre-et-Loire			Tours
Marne		Reims (Croix-Rouge)	Reims (Croix-Rouge)
Morbihan	Vannes Kercado	Auray Vannes Kercado	Auray Vannes Kercado Vannes Ménimur
Rhône			Lyon Bron

1.23 les activités de pratiques artistiques

En 2023, nous poursuivons nos parcours d'éducation artistique sur le temps scolaire.

le détail des activités EAC 2022-2023 : <https://mm.tt/map/2378316569?t=81Vu78dCDx>

A Angers des stages de pratiques artistiques se mettent en place de plus en plus régulièrement. Un nouveau projet à destination des cycles 3 et collège est en cours autour d'un texte de Sylvain Renard, Mina et le jeune homme masqué, texte créé lors de la commande d'auteurs du chantier artistique "toi, moi et les autres".

Nous accueillons cette année une stagiaire en Master I de sociologie qui nous accompagne dans la réalisation d'une enquête sur les pratiques artistiques et culturelles des enfants avec 2 questionnaires,

le questionnaire enfants/adolescents :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSewhsHOSxYSeIo1CPn4tt0NNXN1TXFQpkqnygBFR2Qcfrq6Q/viewform?usp=sf_link

le questionnaire adultes :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf9nST8mk_VmCXHQ52CTtUPPlqgy1MSu-lv5sXuFk7wD3ZNMg/viewform?usp=sf_link

Pour le 2e semestre nous prévoyons de lancer une expérimentation à Nantes Nord autour d'ateliers artistiques parents/enfants et de création d'un conseil citoyen d'enfants animés par des techniques artistiques.

1.3 l'accompagnement, la formation, l'engagement

En 2023, nous avons obtenu un agrément national auprès de l'Agence du Service civique nous permettant d'accueillir des volontaires à Nantes, Angers et Vannes. Nous pourrions aussi proposer des accueils de volontaires dans le cadre de nos projets d'essaimage notamment à Reims.

Les actions de formation en interne se poursuivront à la fois pour les différentes équipes de salarié.e.s mais aussi pour les volontaires des différentes antennes avec des temps communs et des temps spécifiques à chacun.

1.4 les partenariats

PaQ'la Lune a signé une nouvelle convention pluriannuelle avec la ville de Nantes⁶.

Nous avons déposé une demande d'agrément national Jeunesse Education Populaire auprès de la DJEPVA et obtenu un agrément national de l'Agence du Service Civique.

2/ Les actions de l'Établissement de Nantes

2.1 L'équipe Vie associative au service des Antennes

Nous allons poursuivre l'évolution de l'organisation de nos "pôles supports" :

1/ le pôle administratif se structure avec

- la création d'un poste d'attachée de production avec une mission principale autour du suivi des budgets et des demandes de subvention
- l'accueil d'un alternant Aide Comptable

2/ le pôle communication continue de s'organiser peu à peu. Nous avons la nécessité de créer un poste de chargé de communication pour coordonner le travail réalisé dans les antennes et mieux définir le plan global de communication de l'association. Par manque de moyens financiers, aucun recrutement n'est possible avant septembre 2023

3/ le pôle régie et scénographie continue de se développer avec la poursuite des temps forts et événements qui sont de plus en plus nombreux, les interventions en création scénographique augmentent elles-aussi.

2.2 L'équipe Loire-Atlantique

En 2023, au delà des projets de territoire et des parcours d'éducation artistique débutés en 2022, nous renouvelons l'action estivale inter-quartiers à Nantes : Rendez-vous aux Pataugeoires. Malheureusement la baisse conséquente de la subvention de la ville de Nantes nous obligera à

⁶ cf annexe 4 convention ville de Nantes

réduire la programmation de cette action. Nous poursuivons la co-animation de l'inter-associatif du contrat de ville de Nantes Métropole et développons un nouveau projet avec l'association Les Hérons : Nantes plus belle la nuit.

A Nantes Nord, nous continuerons à participer à l'action collective autour de la mémoire du quartier : Je me souviens... Nantes Nord se raconte et nous allons lancer une expérimentation autour d'un conseil citoyen d'enfants.

A Nantes Erdre, nous allons participer à l'ouverture de la Maison de quartier en y proposant des activités.

Nous démarrons de nouvelles actions avec le Centre socioculturel du Breil autour de sa boîte à livres.

A Orvault, nous avons construit des modules d'intervention croisant animation de rue et médiation culturelle.

A Châteaubriant, nous poursuivons nos actions en partenariat avec le CCNN⁷ et la Cie 100 Trucs Ni Muche.

Nous avons de nombreux parcours d'éducation artistique et culturelle à la fois sur temps scolaire, périscolaire et des activités sur temps extra-scolaires.

3/ Les actions de l'Établissement d'Angers

En 2023, nous poursuivons nos projets de territoire à Angers Monplaisir, Saumur et Trélazé.

A Angers Monplaisir, nous participons également à la dynamique de la cité éducative et aux actions autour de la rénovation urbaine, notamment le projet collectif "Monplaisir est dans la place".

De nouvelles interventions artistiques sont en cours à la Flèche (Sarthe).

Nous entamons la 2e année de notre mission de coordination de l'action culturelle pour les personnes placées sous main de justice pour le SPIP 49.

Nous participons pour la 2e année au projet THEA sur l'ensemble du département.

4/ Les actions de l'Établissement de Vannes

En 2023, l'antenne Bretonne va poursuivre son implantation à Vannes. Plusieurs recrutements sont prévus. Début avril, nous avons accueilli une nouvelle intervenante artistique Linda Casciato. Nous poursuivons nos projets de territoire à Vannes Kercado, Redon Bellevue et à Auray dans le QPV Parco Pointer.

L'antenne Bretagne supervise les actions hors région et à ce titre va coordonner nos interventions à Marseille et à Reims.

⁷ Centre Chorégraphique National de Nantes

5/ Le budget prévisionnel 2024

Budget_général			
CHARGES		PRODUITS	
Budget prévisionnel 2024		Budget prévisionnel 2024	
	prévisionnel		prévisionnel
60. ACHATS	65000	70. VENTE DE PRODUITS, PRESTATIONS & MARCHANDISES	281000
604. Achats de prestations spécifiques d'activités, spectacles	40000	701. Vente de produits finis (enregistrements...)	0
6061. Fourn. non stockables (eau, énergies) carburant	10000	706. Prestations de services : spectacles, ateliers...	256000
6063. Fourn. d'entretiens et de petit équipement	3500	707. Ventes de marchandises (bar...)	0
6064. Fourn. administratives	4500	708. Produits des activités annexes	25000
6065. Fourn. Spécifiques	7000		0
607. Achats de marchandises (bar...)	0	74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	644500
61. SERVICES EXTERIEURS	54700	Etat	290000
611. Sous-traitance générale	12500	Régions	15000
6132. Loc. immobilières	12500	Conseils Départementaux	40000
6133. Loc. Mobilières Loc voiture	18000	Agglomérations	20000
614. Charges locatives et de copropriété	3000	Villes	254500
615. Entretien et réparations	3000		0
616. Assurances	5500		0
617. Etudes et recherches	0	Subventions autres (CAF)	25000
618. Divers : documentation, autres	200	75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	161500
62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS	35500	755. Coproductions	0
622. Rémunération d'intermédiaires et honoraires	10000	756. Cotisations	1500
623. Publicité, publication	5000	7582. Mécénat	105000
624. Transport de biens	0	7583. Bailleurs sociaux	55000
625. Déplacements, missions et réceptions	12500	76. PRODUITS FINANCIERS	850
626. Frais postaux et de télécommunications	5500	intérêts	850
627. Services bancaires	500		0
628. Divers	2000	77. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
63. IMPÔTS ET TAXES	0	Produit exceptionnel	0
631/3. Impôts et taxes sur rémunérations	0		0
635/7. Autres impôts et taxes	0	78. REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0
64. CHARGES DE PERSONNEL	1118705	781. Reprise sur amortissements et provisions	0
641. rém. personnel Artistique	419045	789. Report des ressources non utilisées (fonds dédiés)	0
641. rém. personnel Technique	62126		0
641. rém. personnel Administratif	395977	79. TRANSFERTS DE CHARGES	200555
645. cotis. personnel Artistique	142459	Rbst frais formation	0
645. cotis. personnel Technique	11865		0
645. cotis. personnel Administratif	87234	Aides à l'emploi	200555
	0		0
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10000		0
651. Droits d'auteur	10000		0
654. Pertes sur créances irrécouvrables	0		0
655. Quote-part sur opérations faites en commun (coproductions)	0		0
658. Charges diverses, cotisations	0		0
	0		0
66. CHARGES FINANCIERES, intérêts	0		0
Agios / compte courant	0		0
	0		0
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES, pénalités	0		0
charges exceptionnelles	0		0
	0		0
68. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4500		0
681/6/7. Dotations aux amortissements et provisions	4500		0
689. Engagements à réaliser (fonds dédiés)	0		0
	0		0
69. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	0		0
Impôts	0		0
	0		0
TOTAL	1 288 405,00 €	TOTAL	1 288 405,00 €
Emploi des contributions volontaires en nature	40000	Contributions volontaires en nature	40000
860. Secours en nature	0	875. Dons en nature	0
861. Mise à disposition de biens (locaux, matériels...)	30000	Mise à disposition de biens	30000
862. Prestations	0	871. Prestations en nature	0
864. Personnel bénévole	10000	870. Personnel bénévole	10000
TOTAL CHARGES	1 328 405,00 €	TOTAL PRODUITS	1 328 405,00 €
		Résultat	0



NOUS NE SOMMES PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT !

Que deviendra le spectacle vivant quand aura disparu la diversité de la création artistique ? Quand les moyens confiés aux équipes artistiques, leurs permanents, l'ensemble de leurs salariés, qui font œuvre de création, ne garantiront plus leur indépendance ?

La crise que nous traversons depuis 2020 est telle que l'ampleur des transformations à opérer nous impose avant toute chose de marquer un temps d'arrêt pour apprécier ce qui est à l'œuvre.

Dès 2020, [nous avions alerté](#) sur les impacts durables de la crise sanitaire pour les compagnies et les lieux indépendants.

Ce début d'année 2023 nous donne malheureusement raison. Pour de nombreuses équipes artistiques la pandémie a engendré de multiples dommages, le plus grand étant de les avoir rendu invisible. La refonte des politiques régionales, et des collectivités en général, dont certaines se traduisent par des baisses des budgets de la culture, d'autres par la disparition d'aides aux équipes artistiques, s'effectue sans concertation. À cela s'ajoute le dé-tricotage certain des droits sociaux qui pénalisent les membres de nos équipes. Aujourd'hui, les lieux labellisés, les scènes régionales et nationales, les théâtres municipaux – soutenus par l'État et les collectivités quand ces soutiens ne sont toutefois pas remis en question – annoncent des baisses de programmation, oscillant entre 15 et 20%, quand il ne s'agit pas de fermetures temporaires, pures et simples, pour faire face à la hausse du coût des énergies. Pour beaucoup d'équipes artistiques ces arbitrages auront des conséquences désastreuses sur leur projet et le sens de leur travail, sur leur modèle économique et donc sur leur capacité à maintenir les ressources humaines indispensables à la poursuite de leurs activités.

L'ensemble des dégradations en cours conforte l'impérieuse nécessité d'un changement de paradigme que nous appelons de nos vœux depuis de nombreuses années. Il faut remettre la création artistique au cœur des politiques publiques et construire des modèles soutenables d'un point de vue économique et environnemental et justes du point de vue de la répartition des moyens.

La création artistique ne peut être à la marge

La menace sans cesse brandie de la diminution de la « marge artistique » porte atteinte au sens que nous donnons à nos métiers et à nos missions. Les équipes artistiques assument au quotidien le risque de la création et de la production ; autant que celui de la diffusion. Le foisonnement d'idées et d'innovations dont elles font preuve pour porter et partager leur projet, le prouve. Les artistes assurent la responsabilité de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission ; de l'infusion artistique sur tous les territoires. Cette matière est au cœur de l'écosystème fragile du spectacle vivant, premier maillon de la chaîne, substrat sans lequel les rencontres avec les publics et habitants, quelles qu'en soient leur forme, n'ont pas lieu ;

Le fait artistique ne peut être à la marge ; comme les femmes et les hommes qui le font vivre ne peuvent être la variable d'ajustement de budgets contraints.

Nous en appelons à un soutien réaffirmé aux équipes artistiques, à leur travail de création, production, infusion, diffusion, fléchés sur les masses salariales.

Nous en appelons à une vitale solidarité entre acteurs et actrices du spectacle vivant ; à la mise en œuvre urgente d'une réflexion ouverte, responsable, collective et sincère sur les enjeux du secteur au regard des défis économiques, écologiques et sociétaux qui se présentent.

- SYNAVI, 23/02/2023

Nous - administrateur.ice.s, producteur.ice.s et diffuseur.ses.s adhérent.e.s à LAPAS qui regroupe plus de 300 professionnel.le.s travaillant en bureaux, compagnies, collectifs (soit plus de 1000 équipes artistiques) - souhaitons témoigner des **vives inquiétudes face à la crise actuelle et à son impact durable sur le secteur subventionné de la création indépendante du spectacle vivant.**

Toutes les structures de diffusion et de production subissent de plein fouet cette crise. Sans augmentation budgétaire ni aides spécifiques, ou subissant des coupes budgétaires de la part des collectivités territoriales, **la marge artistique devient aujourd'hui pour ces structures la seule variable d'ajustement budgétaire possible pour absorber ces augmentations de charges, baisses de recettes et faire face à l'incertitude.** Certains partenaires annoncent des saisons amputées de 10 à 30% et il n'est pas rare que des coproducteurs doivent se désengager de soutiens annoncés. Avec des engagements en co-production et en diffusion qui se réduisent drastiquement, **la situation n'est pas seulement inquiétante ; elle est critique.**

Au bout de cette chaîne, les équipes artistiques sont menacées dans le montage de leurs productions et dans leurs perspectives de diffusion, et ce, de manière très inégalitaire. Le nombre de dates en tournée va devenir de plus en plus compliqué à atteindre pour pouvoir demander / justifier des subventions auprès des DRAC, des collectivités territoriales, des agences et sociétés de droits d'auteur.

La situation devient inextricable entre des apports de coproduction en berne, de la diffusion en chute libre et des financements dont les critères de production/diffusion ne pourront plus être remplis. C'est un cercle vicieux qui se dessine ici, avec des conséquences immédiates et des effets qui se feront sentir sur le long terme.

Les compagnies non conventionnées sont, notamment, sorties en très grande fragilité de l'épisode COVID ayant pu constater combien, dans certaines régions, les fonds du plan de relance avaient majoritairement bénéficié aux compagnies conventionnées. **Nous craignons que les conséquences de cet épisode inflationniste vienne porter un second coup encore plus dur aux compagnies, les pousse à devoir accepter des conditions de travail dégradées pour continuer à créer, quand cela sera encore possible, avec pour conséquences de précariser davantage leurs salarié.es.**

A court et moyen terme, plusieurs mesures nous semblent essentielles à mettre en œuvre rapidement:

- Concernant la problématique de la surproduction mise en avant notamment par l'étude du Ministère menée par Kanju, des solutions ont déjà été proposées par les syndicats et associations professionnelles pour **ralentir le rythme de création.** Par exemple, une aide à la recherche serait un vrai levier pour ralentir le rythme délétère induit par le système actuel incitant à créer chaque année, et aiderait à accroître la diffusion.
- Les **critères chiffrés de dates en tournée** pour demander des financements (publics, de société de droits d'auteurs, centres nationaux...), dont certains paraissaient déjà complexes à atteindre avant la crise, doivent être revus pour correspondre à une réalité durable.
- Une **reconnaissance réelle et effective des différentes modalités de production et de mutualisation** (compagnonnage, plateformes ou bureaux de production, compagnies à co-direction artistique, productions déléguées...) devient urgente, afin de sortir du schéma unique "1 artiste = 1 compagnie = 1 création par an" qui est le résultat des modalités de financement et qui a engendré cette course à la surproduction. Ces modalités de production inventées et développées depuis des années par le secteur indépendant de la création garantissent la soutenabilité de la production, elles doivent être reconnues et soutenues.

Comme pour la crise Covid dont nous avons alerté dès le début de ses conséquences au long cours et dont nous sentons aujourd'hui encore les effets, nous avons la certitude que la présente situation ne constitue pas une crise passagère. Il nous paraît inconcevable de l'aborder comme une année difficile à passer.

Aussi nous demandons aujourd'hui qu'une réponse concertée avec les professionnel.le.s soit formulée par les pouvoirs publics pour que cette fonte drastique des marges artistiques ne devienne pas la nouvelle norme, et pour garantir la soutenabilité du secteur et des professions.

En tant qu'association de professionnel.le.s, LAPAS se tient à disposition des pouvoirs publics, des collectivités, des organisations syndicales et institutions du secteur pour prendre part aux réflexions sur la situation, les perspectives et les solutions à y apporter.

1ÈRE BOUGIE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN : L'HEURE DU BILAN

Le 1^{er} janvier 2022, le contrat d'engagement républicain entrait en vigueur. Un an après, Le Mouvement associatif organise un point presse pour un premier bilan des impacts de ce texte sur les associations. Rendez-vous jeudi 26 janvier à 17h aux Récollets - Maison de l'architecture à Paris.

Depuis un an, toute association ou fondation souhaitant bénéficier de subventions publiques doit souscrire un contrat d'engagement républicain.

Aux termes de ce contrat, imposé par [la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République](#) et défini par [le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021](#), les associations s'engagent à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'analyse des premiers cas d'associations mises en cause pour « non-respect du contrat d'engagement républicain » interroge et alerte fortement le monde associatif, en particulier sur 2 points :

- ✓ **Annoncé comme un outil de lutte contre le séparatisme, le contrat d'engagement républicain est pour l'instant surtout utilisé pour limiter la liberté d'expression et d'interpellation d'associations et leur capacité à faire vivre le débat**
- ✓ **Soumis à interprétations, ce texte crée une insécurité juridique et financière forte pour les associations et pour leurs partenaires, à commencer par les collectivités**

Ces inquiétudes, aujourd'hui avérées, sont exprimées, en vain, depuis les premières discussions autour du projet de loi par Le Mouvement associatif et d'autres acteurs comme le Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA) et la Défenseure des Droits.

Cette dernière indique, en effet, dans [l'avis 21-01 du 12 janvier 2021](#) que le renversement opéré par le contrat d'engagement républicain « fait courir le risque de dénaturer en partie le statut des associations, qui sont des tiers essentiels entre le citoyen et la puissance publique. »

POINT PRESSE

Le 26 janvier à 17h, à l'occasion d'une conférence de presse, Le Mouvement associatif et les acteurs et partenaires de la vie associative présents interpellent le gouvernement sur les limites du contrat d'engagement républicain et ses menaces sur les libertés associatives, en s'appuyant notamment sur les témoignages de :

→ Léonore Moncond'huy, Maire de Poitiers

→ Représentants d'associations impactées : Alternatiba, MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités), Planning familial

→ Forum civique européen

[Informations & inscriptions](#)

« Nous attendons des réponses concrètes à nos alertes sur ce que produit le contrat d'engagement républicain et les tensions qu'il génère, dans un contexte où toutes les forces sont au contraire nécessaires pour faire vivre le débat démocratique. »

**Claire Thoury,
Présidente du Mouvement associatif**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUNDI 23 JANVIER 2023

→ EN SAVOIR PLUS

Consulter l'espace dédié sur le site du Mouvement associatif : lemouvementassociatif.org/contrat-dengagement-republicain

→ À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix de la vie associative, Le Mouvement associatif représente, au travers de ses membres, 1 association sur 2 en France. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative, notamment en œuvrant pour la construction d'une politique de vie associative ambitieuse.

Le Mouvement associatif intervient sur différents axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'action publique, l'accompagnement, l'économie et l'emploi.

[Membres nationaux du Mouvement associatif](#)

[Membres régionaux du Mouvement associatif](#)

→ CONTACTS PRESSE

Marie-Pierre Medouga

Attachée de presse
Agence Media Presse Communication
agencerp@orange.fr
06 22 78 71 38

Fula Mesika

Responsable Communication
Le Mouvement associatif
fmesika@lemouvementassociatif.org
06 34 31 23 41

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF





accélérateur

DINAMIC+

embarquez, accélérez

CADRAGE D'ORIENTATION

Rapport de restitution

Date | 10/03/2023



- 
1. Approche & étendue du cadrage
 2. Messages clé
 3. SWOT
 4. Synthèse
 5. Constats & points d'attention
 6. Lettre de Mission Conseil DINAMIC+
 7. Annexes

1. Approche & étendue du cadrage

Objectifs de la mission	<ul style="list-style-type: none">• Faire un état des lieux de la situation de l'entreprise et poser le constat• Identifier les enjeux et problématiques majeures à traiter pour la société• Proposer un parcours d'accompagnement conseil personnalisé sur les 21 demi-journées proposées dans le cadre du programme de l'accélérateur DINAMIC+• Déterminer le Pilote DINAMIC+• Partager avec le dirigeant de l'entreprise les éléments précédents et valider le thème du parcours retenu. <p>Le Diagnostic d'Orientation est la première étape de l'accompagnement et doit permettre d'embarquer l'entreprise dans la démarche d'accompagnement opérationnel après un état des lieux factuel et partagé.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner l'association dans sa phase de développement actuel• Structurer les antennes départementales et leur fonctionnement• Organiser le processus de production et de programmation• Modéliser les prestations et dupliquer ce qui fonctionne
Démarche générale	<p>Rdv d'orientation le 10 mars 2023 en présence de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Christophe Chauvert, directeur de l'association• Laure Lelou co-présidente• Valérie Imbert, responsable départementale sur Angers• Suzanne Guedj, coordinatrice de projets (Bretagne, Vannes Auray, Redon)• Daniela Villarraga Juménez, attachée de production au siège à Nantes
Données récupérées	<ul style="list-style-type: none">• Organigramme
Périmètre	<ul style="list-style-type: none">• Toute l'association sur ses différents sites

2. Messages clé

L'entreprise

- PAQ LA LUNE est une association culturelle d'éducation populaire proposant des chantiers et des immersions artistiques : création et diffusion de spectacles dans les quartiers et d'ateliers en milieu scolaire. La vocation de l'association est de rendre accessible ces spectacles au plus grand nombre et notamment aux enfants, aux quartiers populaires.
- L'association a été créée en 1999 par le directeur actuel, alors intermittent du spectacle. Formée d'abord comme une compagnie professionnelle de théâtre, PaQ'la Lune a évolué au fil des ans.
- Elle est implantée dans 3 villes : Nantes, Angers et Vannes
- <https://paqlalune.fr/l-association-paqlalune/>

Problématiques majeures identifiées

1. L'association s'est développée sur plusieurs sites et accueille de nouvelles personnes (salariés et artistes) régulièrement. Il est donc important de renforcer le processus d'intégration et de formation (notamment aux enjeux des quartiers populaires).
2. La « production » de spectacles est plus ou moins encadrée et formalisée, certains projets sont trop autonomes et manquent de suivi. Les temps passés par projet sont peu tracés. Chaque projet est une création et capitalise rarement sur les projets déjà montés. Il y a peu de bilans réalisés pour connaître les rentabilités et marges d'actions.

3. SWOT

Interne

Externe

ATOUTS	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none">▪ Adaptabilité, Réactivité▪ Transversalité des activités (de la création artistique à l’animation des bas d’immeubles)• Accompagnement de tous les temps de l’enfant• Structure employeur des intermittents (avantage par rapport aux compagnies locales)• Notoriété de l’association ultra pertinente sur ses sujets, valeurs fortes à impact social	<ul style="list-style-type: none">• Sollicitation des institutionnels et des collectivités• Réponse à des appels à projets• Intérêt des commanditaires
FAIBLESSES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">▶ <u>RH</u><ul style="list-style-type: none">▪ Equipe avec contrat court – besoin de s’adapter constamment▪ Besoin de reconstituer et reformer les équipes régulièrement▪ Gestion des recrutements▪ Implication des salariés qui doivent être alignés avec les valeurs▶ <u>Production</u><ul style="list-style-type: none">▪ Pas de process dédié pour les experts et un pour les nouveaux▪ Démarche commerciale et positionnement avec les financeurs (sortir de la posture de quémander)	<ul style="list-style-type: none">• Dépendant des budgets de l’Etat et des collectivités

4. Synthèse : Segmentation stratégique *NON ABORDE*



DAS N°	Sigle	% CA	Principaux Domaines d'Activités Stratégiques - (formuler un libellé précis) <i>Normalement de 1 à 5 maximum</i>	Produits ou Services	CIBLES Qui ?	BESOINS Quoi ?	MOYENS Comment ?
					Qui achète ce produit ou service ou activité ? Typologie clients	Les besoins et attentes des clients. Principaux critères de choix	Comment l'entreprise répond-elle à ces besoins ? Que leur offre-t-elle ? (Une performance, des coûts, une technologie particulière, un réseau de distribution dédié....)
1							
2							
3							
4							



5. Détail par axe: Finance

NON ABORDE

AXE 1 - FINANCE

Thème

Constats

Gains rapides

CA Rentabilité
Endettement

▪ Aaa

1. Xxx
2. Yyy
3. Zzzz

Prévisions et
chiffrages

▪ Aaa

1. Xxx
2. Yyy
3. Zzzz

Pilotage &
Risque

▪ Aaa

1. Xxx
2. Yyy
3. Zzzz

Investissements

▪ Aaa

1. Xxx
2. Yyy
3. Zzzz

Culture de la
mesure

▪ Aaa

1. Xxx
2. Yyy
3. Zzzz

5. Détail par axe : Performance opérationnelle

Thème	Constats	Besoins / Attentes
Planification Production	<ul style="list-style-type: none">▪ Beaucoup de nouvelles créations sans s'appuyer sur les créations existantes (attention à ne pas recréer à chaque fois)▪ Il existe des outils collaboratifs structurants : logiciels, carnet d'adresses,...▪ adaptabilité incessante du volume horaire en fonction des projets, parfois avec plusieurs projets on finance un temps de travail (morcelé en plusieurs actions)▪ Les temps passés ne sont pas systématiquement suivis par projet	<ol style="list-style-type: none">1. Affiner l'organisation en antennes départementales :<ul style="list-style-type: none">• définir les responsabilités de chacun.e (directeur, responsable d'antenne...),• accompagner chaque responsable d'équipe dans le management de proximité, l'animation des réunions, le suivi individuel et collectif de son équipe• définir les besoins pour un fonctionnement idéal (fonctions supports, administration, communication, régie, prod...)2. Modéliser les projets et le process de production3. Travailler ensemble en mode projet
Qualité	<ul style="list-style-type: none">▪ NON ABORDE	
Digital SI	<p>Il existe des outils de suivi des coûts et des temps :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Logiciel Orfeo : suivi de projets par date avec module budget rajouté récemment – accès pour les responsables d'antennes et coordinateurs nantais – mais le logiciel ne suit pas tous les projets (animation)▪ Logiciel gestion du temps▪ Tableaux Excel	<ol style="list-style-type: none">1. Beaucoup d'outils qui ne communiquent pas ensemble et nécessitent des ressaisies2. Logiciels métiers qu'il faut maîtriser : enjeu de formations sur ces outils
Impact écologique et Environnement	<p>NON ABORDE</p>	
Achats	<p>NON ABORDE</p>	

5. Détail par axe : Marché et Stratégie

AXE 3 – MARCHÉ et STRATEGIE

Thème	Constats	Besoins / Attentes
Stratégie		<ol style="list-style-type: none"> 1. Se projeter dans les années à venir, participer à l'élaboration du projet stratégique 2. Avoir une culture commune, un socle de valeurs en commun
Modèle économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'association développe ses activités et élargit son territoire – C'est un vrai changement d'échelle qu'il faut animer et manager 	<ol style="list-style-type: none"> 1. travailler la singularité du projet et des activités par ex : les animations de rue pour quoi ? Pour qui ? Combien ça coûte ? 1. Valider le modèle économique le calcul des coûts, la rentabilité de telle ou telle activités les potentielles sources de financement (si asso nationale, alors il existe des financements via des fondations, via les ministères en plus des financements locaux, ce qui permettrait de diversifier les sources de financement 1. définir les périmètre d'actions : quels territoires pour combien d'antennes départementales ? quelles activités ? projet de quartier, programmation d'été, ateliers, vente de spectacles, réponses à marchés publics comme la Maison d'arrêt à Angers...
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Danger pour les salariés d'être « consommateur » plutôt que acteur impliqué dans l'association 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Questionner la gouvernance : rôle d'un comité de direction, aller vers plus de collégialité ? partage des prises de décision... 2. Travailler l'articulation entre le comité de direction, les élus associatifs, l'équipe des salariés permanents, les autres salariés...
Projet associatif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ https://paqlalune.fr/l-association-paqlalune/ 	





5. Détail par axe: Commercial et Marketing *NON ABORDE*

AXE 4 – COMMERCIAL et MARKETING

Thème	Constats	Point d'attention
Stratégie Commerciale	<ul style="list-style-type: none">Aaa	<ol style="list-style-type: none">XxxYyyZzzz
Marketing	<ul style="list-style-type: none">Aaa	<ol style="list-style-type: none">XxxYyyZzzz
Organisation Animation commerciale	<ul style="list-style-type: none">Aaa	<ol style="list-style-type: none">XxxYyyZzzz
	<ul style="list-style-type: none">Aaa	<ol style="list-style-type: none">XxxYyyZzzz





5. Détail par axe: RH et Management

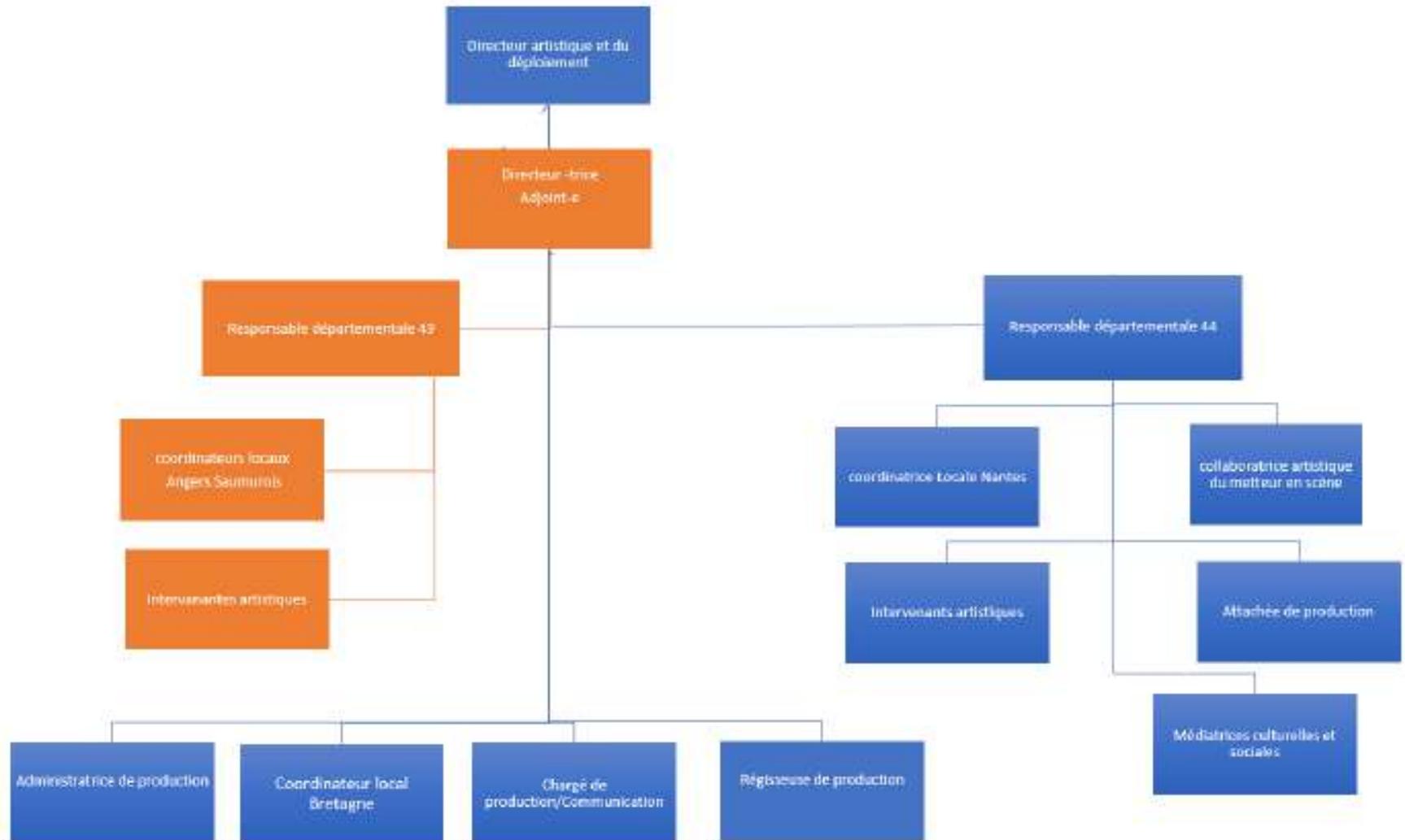
AXE 5 – RH et MANAGEMENT

Thème	Constats	Besoins / Attentes
Organisation	<ul style="list-style-type: none">• Christophe Chauvet, directeur artistique, basé à Nantes, Directeur adjoint non recruté• Responsable départementale 44 ?• Valérie Imbert, responsable départementale sur Angers, Trélazé et Saumur : 9 pers + artistes• Suzanne Guedj coordinatrice de projets en Bretagne sur Vannes Auray et Redon	<ol style="list-style-type: none">1. Mieux gérer les RH : accueil des salariés, intégration, formation interne, accompagnement au quotidien2. Renforcer l'accompagnement des salariés selon leur compétences et expériences : personnes démunies dans leurs actions de gestion de projet, le suivi des partenariats
Management		<ol style="list-style-type: none">1. Définir les besoins en formation interne, individuelle et collective
RH	<ul style="list-style-type: none">▪ L'association sert de structure employeur et accompagne les artistes dans leur projet .C'est une aide à la professionnalisation.	<ol style="list-style-type: none">1. (Re)Définir les missions des salariés permanents et finaliser les fiches de postes, les inter-relations entre les salariés, les outils à utiliser2. Intégrer les nouveaux salariés avec formation sur le process et les outils



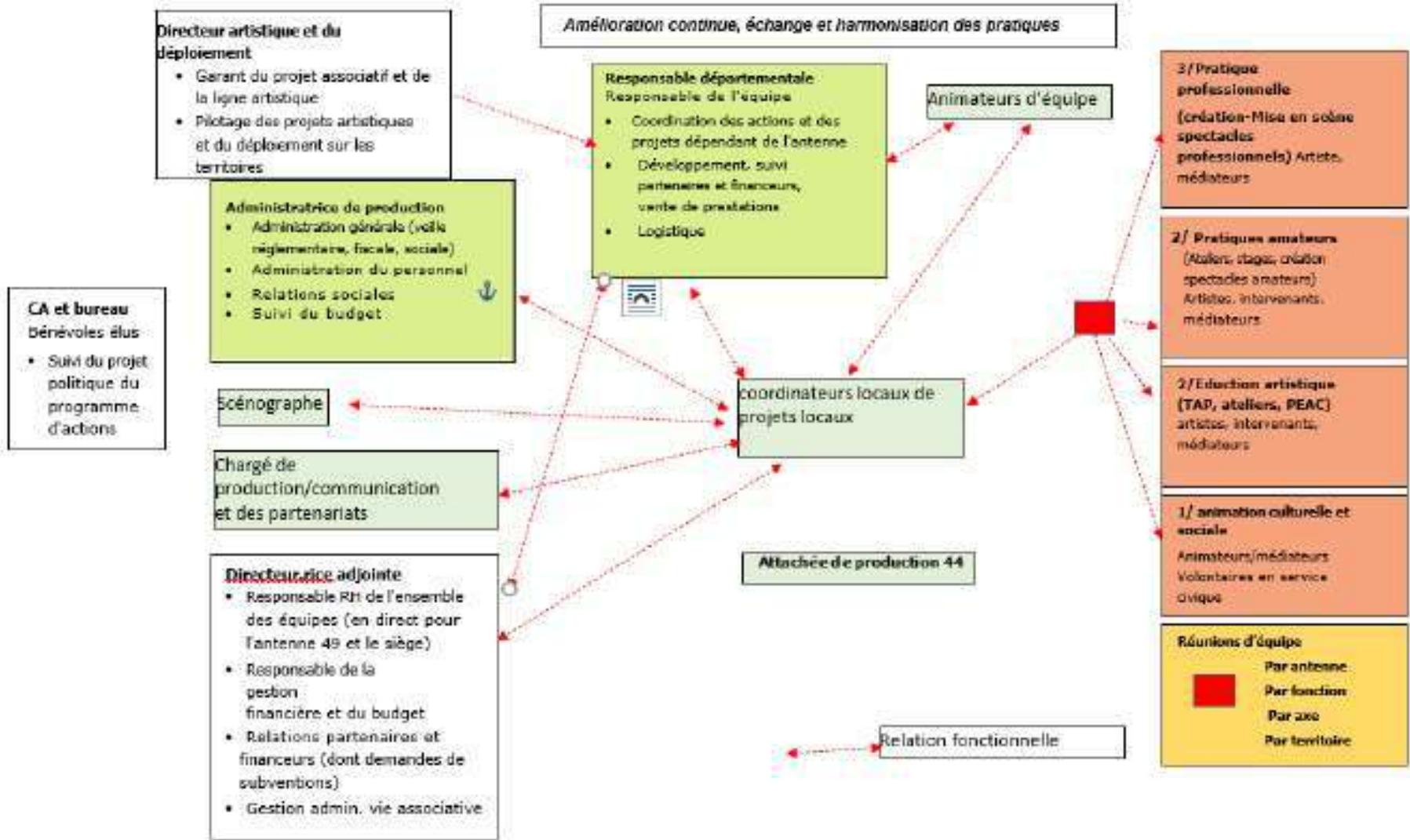
Organigramme hiérarchique (2020)

PaQ'la Lune – fiches de poste – annexe 1 - Organigramme hiérarchique des salariés permanents (décembre 2020)



Organigramme fonctionnel (2020)

Projet d'organigramme stabilisé — PaQ'la Lune



6. Lettre de cadrage Mission Conseil

Secteur d'activité	Association culturelle d'éducation populaire proposant des chantiers et des immersions artistiques : création et diffusion de spectacles dans les quartiers et d'ateliers en milieu scolaire
Effectif	7 salariés permanents 140 artistes = 23 ETP 700 bulletins de paie par an
Chiffres d'affaires (€)	Budget de 850 K€
Problématiques majeures identifiées	<p>L'association sert de structure employeur et accompagne les artistes dans leur projet .C'est une aide à la professionnalisation. Elle s'est développée sur plusieurs sites et accueille de nouvelles personnes (salariés et artistes) régulièrement. Il est donc important de renforcer le processus d'intégration et de formation (notamment aux enjeux des quartiers populaires).</p> <p>De plus, la « production » de spectacles est plus ou moins encadrée et formalisée, certains projets sont trop autonomes et manquent de suivi. Les temps passés par projet sont peu tracés. Chaque projet est une création et capitalise rarement sur les projets déjà montés. Il y a peu de bilans réalisés pour connaître les rentabilités et marges d'actions.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner l'association dans cette phase de développement• Structurer les antennes départementales et leur fonctionnement• Organiser le processus de production et de programmation• Modéliser les prestations et dupliquer ce qui fonctionne
Evolution prévue	Se développer sur les territoires à la demande des collectivités et des institutionnels

Géographie de marché	L'association est implantée dans 3 villes : Nantes (siège depuis la création), Angers (depuis 2010) et Vannes (en cours de structuration)
Management Actionnariat	1 conseil d'administration constitué de bénévoles, 1 directeur et 1 responsable par département
Structuration	Association créée il y a 23 ans par le directeur actuel
Culture de la mesure	L'association possède un logiciel de suivi des projets (ORFEO) avec un code analytique par projet, mais tous les projets (notamment d'animation) ne sont pas suivis sur ce logiciel. Il y a également un logiciel de suivi des temps, mais il n'est pas systématiquement complété. Des tableaux Excel complètent ces logiciels. ➤ Beaucoup d'outils qui ne communiquent pas ensemble.
Fonction des pilotes	A définir
Points de vigilance Commentaires particuliers	Expériences entreprises de services

**CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION PLURIANNUELLE
ENTRE LA VILLE DE NANTES ET PAQ'LA LUNE
2023-2025**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Nantes, représentée par M. Aymeric SEASSAU, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2022,
désignée ci-après par " la Ville "

D'UNE PART,

ET :

L'association PaQ'la Lune, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et déclarée en Préfecture de Loire Atlantique le 31 mars 1999 sous le n°W442012544 (avis publié au JO du 21 juillet 2001), ayant son siège social 3 rue Eugène Thomas, 44300 Nantes n° SIRET 42263292700030
représentée par Madame Laure LELOU, Coprésidente de l'Association,
désignée ci-après par " l'Association "

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

PaQ'la Lune est une association culturelle d'éducation populaire qui a su s'engager dans la vision portée par les droits culturels. Cette nouvelle orientation de travail est marquée par l'évolution de son projet associatif en 2015 affirmant que l'activité de l'association n'est pas uniquement celle d'une compagnie de spectacle vivant.

PaQ'la Lune réalise des chantiers et immersions artistiques qui favorisent la rencontre, l'échange et le partage entre artistes et habitants. Son projet associatif insiste sur la volonté de contribuer à l'égalité des chances.

Cela s'illustre à la fois dans les actions menées à destination des bénéficiaires des activités que dans l'accompagnement quotidien des professionnels qui les réalisent. Dès ses débuts, l'association a eu pour ambition de soutenir la création contemporaine en accompagnant de jeunes artistes dans leurs parcours de professionnalisation. Elle s'est ainsi dotée d'outils pour permettre l'embauche d'artistes et de techniciens en contrat dits d'usage (intermittent du spectacle).

PaQ'la Lune est membre fondateur de l'association *les Gens de la Lune-Nantes* dont un des piliers est l'accompagnement à la fonction employeur dans le spectacle vivant.

Aujourd'hui c'est plus d'une centaine d'artistes et de techniciens qui sont salariés chaque année au sein de PaQ'la Lune.

Avec les emplois jeunes, d'abord, les emplois tremplin ensuite et les différents contrats aidés (CES, CEC, CAE, PEC...), le conseil d'administration n'a cessé de promouvoir la diversité des parcours d'insertion et d'accompagner la montée en compétence des salariés qui ont fait un bout de leur carrière professionnelle au sein de l'association. En accueillant à partir de 2013, des stagiaires en DEJEPS ou en BPJEPS, l'association s'est ensuite inscrite dans les métiers de l'animation et de l'éducation populaire. En s'investissant dès ses débuts, dans l'accueil de volontaires en mission de service civique, PaQ'la Lune a, là encore, souhaité être un espace d'expérience et d'engagement pour les jeunes.

PaQ'la Lune est devenue une association qui favorise l'insertion professionnelle dans les secteurs de l'animation et de la culture. Formidable outil ressource pour des premières expériences ou des réorientations professionnelles, le déploiement des activités dans de nouveaux territoires a aussi démontré le manque de structures culturelles de

l'Économie Sociale et Solidaire suffisamment solide pour accompagner les artistes dans le développement de leurs projets.

PaQ'la Lune déploie une vingtaine d'activités différentes à destination du tout public en ayant une attention particulière pour les enfants et les jeunes, ainsi que leurs parents.

Ces activités s'articulent autour de 3 objectifs principaux :

- Concevoir et réaliser toute l'année des animations pour aller au plus près des habitants les plus éloignés de la rencontre avec des artistes et des oeuvres,
- Mobiliser les habitants sur des projets dont la finalité est de leur faire "faire l'expérience" de la pratique artistique, de la co-création artistique et du partage avec des artistes associés ou en résidence et d'imaginer des formes de valorisation de ce travail,
- Donner les moyens, à des artistes sollicités par l'Association qui posent leurs valises quelques temps sur un territoire plutôt urbain (résidence ou compagnonnage), de réaliser une création personnelle, en favoriser la diffusion et le partage avec les habitants.

Ces activités sont organisées en 2 saisons : la SAISON de la Lune (des vacances d'automne en année N aux vacances de printemps en année N+1) et la SAISON du Soleil (des vacances de printemps en année N+1 aux vacances d'automne en année N+1).

La SAISON de la Lune privilégie l'accompagnement des habitants, des temps d'échange conviviaux en intérieur, en groupe restreint pour favoriser l'émergence des envies individuelles et collectives. Aux beaux jours, la SAISON du Soleil fait la part belle aux animations de rue et aux événements plus festifs et fédérateurs en extérieur, co-organisés avec des habitants.

L'action de l'association se réalise au quotidien à un double niveau : en interne auprès de la diversité de ses membres (+ de 140 salariés, 5 jeunes en contrat d'apprentissage, 5 stagiaires et 20 volontaires en service en 2021) et auprès de ses usagers (+ de 16 200 participants aux activités en 2021).

Par une demande en date du 31 mai 2022, l'Association a sollicité une subvention de 212 434 €.

La Ville de Nantes de son côté conduit une politique culturelle fondée sur la définition de grandes orientations stratégiques :

- Défendre une approche de la culture ouverte, décloisonnée et imaginative,
- Stimuler une relation vivante entre l'art, les acteurs culturels comme les compagnies et la population,
- Conforter une création foisonnante et plurielle,
- Entretenir et animer un réseau dynamique de lieux, de manifestations, et d'initiatives culturelles,
- Cultiver l'ouverture au monde et les coopérations culturelles à l'échelle métropolitaine, régionale, nationale et internationale.

Dans ce contexte, elle s'est notamment donnée pour objectifs opérationnels de:

- Conforter le maillage territorial des lieux et projets culturels pour développer les actions de proximité,
- Élargir la participation à la vie culturelle et promouvoir l'innovation sociale par la culture,
- Permettre aux 1001 façons de vivre sa culture de s'exprimer,
- Développer une approche transversale de la culture au croisement avec les enjeux sociaux, urbains,
- Impulser des dynamiques de coopérations territoriales,
- Permettre dans le champ artistique et culturel l'égal accès des femmes et des hommes aux moyens de production, aux programmations et aux postes de direction, et lutter contre les stéréotypes sexuels.

Elle agit ainsi pour développer l'accessibilité économique, physique et symbolique de l'offre artistique, scientifique et culturelle, et place la médiation, la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes à la rencontre artistique et culturelle comme un axe majeur de cette politique, au travers notamment du dispositif nantais « Pass Carte Blanche ». Elle veille au maillage territorial des lieux et projets artistiques et culturels en proximité dans les quartiers nantais (« hors les murs » des institutions culturelles) dans une démarche partagée avec les acteurs du territoire. Elle porte une attention particulière aux quartiers prioritaires, en cohérence avec la démarche du Groupe thématique Culture du Contrat de Ville à l'échelle de la métropole nantaise auquel elle contribue.

La Ville de Nantes, enfin, conforte une politique culturelle à l'attention des jeunes nantais.e.s et de leurs familles. Elle contribue à la structuration d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, en cohérence avec le projet éducatif de

territoire.

La Ville de Nantes a défini une politique publique Éducation, couvrant tous les temps de vie de l'enfant, et qui pose, entre autres, deux enjeux :

- favoriser la réussite des enfants par le développement d'activités de qualité adaptées à leurs besoins et en cohérence avec le projet éducatif,
- lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale par une politique municipale éducative pro-active destinée aux enfants en difficulté.

Ces enjeux sont aussi posés dans le Projet Educatif de territoire « Bien grandir à Nantes » qui vise l'épanouissement, l'autonomie et le bien-être de tous les enfants et jeunes nantais.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) comprend l'ensemble des actions qui contribuent à assurer la réussite éducative de tous les enfants et de tous les jeunes, à organiser la cohérence éducative entre les différents moments de leur vie (temps scolaire, péri et extra scolaire), à associer les parents et plus largement la communauté éducative à l'atteinte de ces objectifs. Le monde associatif porte de très nombreuses initiatives dans le champ éducatif qui concourent pleinement à la politique éducative.

L'actualisation du Projet Éducatif de Territoire nantais voté au Conseil municipal du 25 juin 2021 permet de mettre en lumière de nouveaux sujets apparaissant comme prioritaires et fédérateurs. Il s'agit notamment des questions liées à la relation avec la nature, à la citoyenneté et à la coopération, tout en confortant la lutte contre les inégalités sociales et les inégalités de genre.

Le projet de l'Association s'inscrivant ainsi dans le cadre des politiques publiques ci-dessus rappelée et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, la Ville de Nantes a décidé d'apporter son soutien à l'Association avec le double souci :

- de respecter sa liberté d'initiative ainsi que son autonomie ;
- de contrôler la bonne gestion des aides publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation.

IL A ENSUITE ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Elle s'inscrit également dans le cadre de la charte d'engagements mutuels (disponible au CADRAN de la Ville de Nantes ou à télécharger sur nantes.fr) approuvée par le Conseil Municipal du 15 décembre 2017. Cette charte organise et précise les relations entre la Ville et les associations nantaises.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique publique de la Ville mentionnée dans l'exposé ci-dessus, les activités précisées à l'article 2 ci-après.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION – ACTIVITÉS SUBVENTIONNÉES

Au titre de la présente convention, l'Association s'engage à favoriser le développement de la lecture et l'accès au livre, grâce aux animations, ateliers et projets artistiques et culturels mis en place tout au long de l'année.

1/ Mettre en place un programme d'actions culturelles et de médiation dans le but de développer la connaissance des lieux et projets culturels de proximité, et de diversifier les publics :

> Favoriser l'accès aux structures et ressources culturelles en proximité et en premier lieu le réseau de la Bibliothèque municipale (Bm)

- Favoriser l'intégration de la programmation du réseau de la Bm dans les parcours des habitant.e.s et les sorties accompagnées tout au long de l'année (promotion du réseau Carte blanche)

- Accompagner les habitant.e.s dans leur fréquentation de la Bm, proposer des ateliers ou carnets numériques en amont de cette programmation pour faciliter l'appropriation des bibliothèques

> Proposer une programmation d'animations culturelles de proximité

- Mettre à disposition des livres fournis par la Bm (emprunts dans les collections ou livres voyageurs) pour les animations dont coins lecture et lecture à voix haute
- Co-construire et définir une programmation commune hors les murs avec la Bm

2/ Consolider la conduite de projets artistiques et culturels dans les quartiers

- Favoriser l'immersion d'artistes locaux sur des temps de recherche, création, diffusion, répétitions et sorties de résidence dans divers lieux des quartiers, afin d'alimenter les différentes actions de l'Association : Brigades de lecture, Crieurs publics et autres temps forts sur l'espace public
- Construire des interventions artistiques en écho à la programmation du réseau de la Bm (Nuit de la lecture, expositions, ...)
- Co-construire avec la Bm d'une programmation hors les murs (spectacles, lectures), avec au moins un.e artiste professionnel/le, à raison de 4 interventions par an (en privilégiant les vacances scolaires)
- Soutenir le renouvellement des propositions et intervenant.e.s artistiques en initiant un nouveau Chantier artistique sur la durée de la convention qui s'inscrit dans les enjeux nantais
- S'inscrire dans une dynamique de soutien aux artistes et de bonnes pratiques de rémunération : l'Association applique la convention collective des entreprises culturelles et artistiques (IDCC 1285). A cet effet, la totalité des salarié.e.s, quel que soit leur contrat, est positionnée sur la grille des salaires, dont l'évolution annuelle est décidée par les partenaires sociaux. En temps qu'adhérente du SYNAVI Pays-de-la-Loire, l'association applique la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire).

3/ Pratiques artistiques sur temps scolaires et périscolaires

> Mettre en œuvre des parcours d'éducation artistique, sur le temps scolaire, pour les écoles publiques nantaises du premier degré, par la lecture, l'écriture de terrain, l'expression personnelle et le spectacle vivant, en partenariat avec le Centre de Ressources de la Ville de Nantes :

- ateliers de création artistique et représentations de spectacle sur le temps scolaire

> Encadrer des ateliers de formations par la pratique à destination d'adultes médiateurs (participant.e.s aux ateliers du CRV et enseignant.e.s des classes des projets EAC) :

- ateliers de sensibilisation sur le temps périscolaire et des temps de formation à destination des animateurs, enseignants...

4/ Pratiques artistiques

Favoriser la découverte et la pratique d'activités artistiques et culturelles en proximité (dont stages de découverte) pendant les petites vacances scolaires et des ateliers à l'année.

Pour mener à bien ces activités, plusieurs leviers ont été identifiés, que la Ville soutient à travers cette subvention :

- mobilisation de 10 ETP salarié.e.s, 80 bénévoles sur l'ensemble des activités de l'Association sur le territoire nantais
- la possibilité d'accueillir des services civiques pour leur permettre notamment une découverte du réseau de la

Bm (visite et présentation assurée par les bibliothèques, aide à la sélection de livres, formation à des lectures particulières du type kamishibai, ...)

- le travail de consolidation de la structuration de l'Association et de son fonctionnement, notamment après l'arrêt du dispositif « Tremplin Asso » et en lien avec l'Accélérateur Dynamic +

Les actions de l'association se déroulent historiquement sur les quartiers Nantes Nord et Nantes Erdre, avec une attention particulière vers les habitant.e.s les plus éloigné.e.s de l'offre culturelle, via des actions de médiation permettant de nouer un contact durable avec elles/eux.

Au cours de la présente convention, l'Association cherchera à développer des actions dans d'autres quartiers, en lien avec les enjeux partagés avec la Ville et les souhaits des habitant.e.s.

L'ensemble de ces objectifs seront évalués sur la base des indicateurs présentés en annexe.

ARTICLE 3 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 - Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la Ville s'engage à verser à l'Association une subvention de fonctionnement.

3.2 - Au titre de l'année 2023, la Ville s'engage à verser à l'Association, par anticipation au vote du Budget Primitif 2023, une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € (Direction du Développement culturel).

Un ou plusieurs versements complémentaires de subvention pourront avoir lieu en 2023, après délibération du Conseil municipal dans la limite des crédits individualisés au Budget Primitif 2023.

3.3 - Les années suivantes, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement est conditionné chaque année par le vote du Conseil municipal de la Ville dans le cadre de la procédure budgétaire.

Des versements complémentaires peuvent intervenir en cours d'année sur la durée de la convention, après délibération du Conseil municipal.

De plus, l'obtention de la subvention est conditionnée au respect des formalités suivantes :

L'Association devra compléter et adresser à la Ville un dossier de demande de subvention (n+1) au plus tard le 1er juin de l'année n. Cette demande devra obligatoirement être accompagnée :

- du programme détaillé des actions pour l'année à venir, complété par une note de présentation ;
- d'un budget prévisionnel détaillé des activités de l'Association au titre de l'article 2 de la présente convention, établi pour l'année à venir, dans lequel devront figurer notamment les financements et les subventions attendus auprès de tout autre organisme ou partenaire. Ce budget devra être présenté analytiquement. Pour les activités non prises en compte au titre de la présente convention, l'Association devra néanmoins fournir chaque année à la Ville un budget indiquant notamment les clefs de répartition des charges).

L'Association s'engage à respecter son programme détaillé et son budget prévisionnel.

Au titre de l'année 2023 uniquement, le programme détaillé et le budget prévisionnel sont joints en annexe à la présente convention.

3.4 - Dans le cas où l'exercice comptable de l'Association correspond à l'année civile, le montant de la subvention sera imputé dans son intégralité sur l'exercice comptable de l'année d'attribution de la subvention.

3.5 - Le versement de la subvention annuelle de fonctionnement s'effectuera :

En plusieurs fois, après signature et transmission de la convention au contrôle de légalité, la première année, les années suivantes après le vote du budget primitif de la Ville ou après délibération du conseil municipal.

Le versement sera effectué sur le compte de l'Association auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays-de-la-Loire :

Code Banque	Code Guichet	N°compte	Clé RIB
14445	00400	08100424429	87

Le RIB de l'Association est annexé à la présente convention. En cas de changement de ses coordonnées pendant la durée de la convention, elle adressera son nouveau RIB à la Ville.

ll

3.6 - Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation de la Ville sera réduite, le cas échéant, au prorata lors du versement du solde de la subvention ou fera l'objet d'une régularisation spécifique.

ARTICLE 4 : SUBVENTION AIDE A L'EMPLOI

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi, la Ville de Nantes a défini les modalités de son intervention auprès de l'association.

La Ville apporte une aide forfaitaire pour les postes adultes relais et les autres contrats aidés dont pourrait bénéficier l'Association.

ARTICLE 5 : AIDES EN NATURE APPORTEES PAR LA VILLE

Mise à disposition de locaux

Les salles associatives à la Maison de quartier la Mano, Winnipeg, Maison de quartier Madeleine Champ de Mars, Ranzay, sont mises à disposition de l'Association dans le cadre de l'attribution annuelle des créneaux d'activité en planning, et ponctuellement pour des stages ou des réunions.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les règles suivantes sont applicables à tout organisateur de manifestation subventionnée par la Ville de Nantes :

- Mention du partenariat de la Ville de Nantes sur tout support de promotion (signalétique, édition et Web) de la manifestation.
- Mise en place par l'organisateur d'une visibilité, au prorata du soutien de la Ville de Nantes par rapport aux autres partenaires : affichages, panneaux, calicots de la Ville de Nantes, éditions print, projections sur écran sur le(s) site(s) de la manifestation, diffusion sur mobiliers urbains, site internet de l'Association, stand, oriflammes..).
- Associer la Ville de Nantes et ses représentant.e.s élu.e.s à l'occasion de toutes les opérations spécifiques de communication, de relations presse, de relations publiques (à Nantes ou à l'extérieur).

ARTICLE 7 : SUIVI - EVALUATION

7.1 Suivi des activités

L'Association rendra compte régulièrement à la Ville de ses activités au titre de la présente convention.

L'Association s'engage à fournir, au plus tard le 30 avril (n+1), un rapport d'activité sous la forme d'un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du programme d'actions subventionnées, comprenant les éléments mentionnés en annexe et définis d'un commun accord entre la Ville et l'Association.

A l'initiative de l'Association, une rencontre technique annuelle de suivi (bilan-perspectives) sera organisée avec les directions municipales et métropolitaines concernées par l'activité de l'Association : Direction du Développement Culturel, Direction de l'Education, Direction de la Vie Associative et de la Jeunesse et Politique de la Ville.

Au préalable, des réunions partenariales seront organisées pour réaliser un point d'étape et mettre en perspectives l'activité de l'Association sur les quartiers où les activités sont déployées. Les directions pré-citées y seront conviées, ainsi que les autres partenaires institutionnels du territoire (bailleurs, Préfecture, Département, ACCOORD, etc.) Annuellement, à la demande de l'Association auprès de la Ville, une réunion sera organisée en présence de l'Adjoint à la Culture, pilote du suivi de l'Association, et des autres Adjoint.e.s concerné.e.s (Education, Politique de la Ville, Vie associative et Jeunesse).

7.2 Comptes annuels

Au plus tard, le 30 avril de chaque année (n+1), l'Association transmettra à la Ville, après leur approbation, les comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexe) certifiés par sa Présidente ou par un Commissaire aux Comptes si l'Association est tenue d'en désigner un, ainsi que le rapport de gestion du Conseil d'Administration et la balance des comptes en fichier informatique sous une forme exploitable et modifiable.

L'Association s'engage à adresser annuellement à la Ville de Nantes un comparatif budgétaire et d'activités entre le prévisionnel et le réalisé s'appuyant sur les indicateurs préalablement partagés et annexés à la présente convention.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2018-06 du 5 décembre 2018 applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2020 et à faire approuver ses

comptes par les organes compétents au plus tard dans les quatre mois qui suivent la clôture des comptes. Le cas échéant, les aides apportées par la Ville et les autres partenaires seront valorisées.

7.3 – Compte-rendu financier

Au plus tard 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, l'Association transmettra également à la Ville un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention (budget prévisionnel par activité/budget réalisé par activité).

Ce budget analytique devra en particulier permettre d'avoir une lecture des dépenses et des recettes affectées aux activités conduites par l'association sur le territoire nantais.

Le document devra décrire les méthodes d'affectation retenues par activité et il devra justifier les clefs de répartition des charges et produits et être établi en cohérence avec le dossier de demande de subvention.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 publié, ce compte rendu devra respecter la présentation du modèle joint en annexe à la présente convention.

Le compte-rendu financier devra être certifié par un Commissaire aux Comptes si l'Association y est légalement tenue (article L612-4 Code de commerce).

7.4 - Autres engagements de l'Association

L'Association transmettra au plus tard le 15 juin de l'année n son budget prévisionnel au titre de l'année n+1, à l'appui du dossier de demande de subvention.

Les comptes de l'Association sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'Association s'engage à faciliter le contrôle par la Ville, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

A cet effet, la Direction du Développement Culturel est plus particulièrement chargée du contrôle de l'Association. Cependant, la Ville pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles sur pièce et sur place qu'elle jugera utile. L'Association accepte que la Ville puisse effectuer ces contrôles pendant toute la durée de la présente convention ainsi que pendant une période de 5 ans à compter du versement du solde de la subvention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles pour lui permettre l'exercice de son devoir de contrôle de la bonne utilisation des deniers publics.

Dans le cas où l'Association ferait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, elle s'engage à en informer la Ville dans les plus courts délais.

En outre, l'Association devra informer la Ville des éventuelles modifications apportées à ses statuts.

7.5 Paraphe du/de la président.e de l'Association

Tout document (rapport d'activité, comptes annuels...) transmis à la Ville devra être revêtu du paraphe du/de la président.e ou d'un.e représentant.e de l'Association dûment habilité.e.

ARTICLE 8 : ASSURANCES RESPONSABILITES

L'Association exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée. L'Association devra être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

ARTICLE 9 : PRISE D'EFFET - DUREE DE LA CONVENTION

Sous réserve du respect des stipulations de l'article 6 et de l'alinéa ci-dessous, la présente convention est conclue pour une durée de 3 ans prenant effet à sa date de signature. Elle arrivera à expiration le 31 décembre 2025.

En outre, l'Association s'engage, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée minimum de 5 ans à compter du versement du solde de la subvention par la Ville.

ARTICLE 10 : SANCTIONS

En cas de non-exécution par l'Association de l'un ou l'autre de ses engagements contractuels, notamment en cas de

retard significatif dans la production des documents mentionnés à l'article 6 ci-dessus, la Ville pourra, selon le cas, suspendre le versement de la subvention, en diminuer le montant ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées. La Ville en informera l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception après avoir préalablement invité l'Association à présenter ses observations. Cette mesure ne fera pas obstacle, le cas échéant, à la résiliation de la convention dans les conditions précisées à l'article 10 ci-après.

ARTICLE 11 : MODALITES DE RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'Association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, la Ville pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, après avoir préalablement invité les représentants de l'Association à présenter leurs observations. La résiliation de la convention dans les conditions précitées implique l'interruption du versement de la subvention et la restitution des subventions indûment perçues par l'Association.

En outre, la Ville pourra résilier de plein droit la présente convention sans indemnité, ni préavis, en cas de survenance de tout événement ayant pour effet de rendre sans objet la présente convention ou pour tout motif d'intérêt général, ainsi qu'en cas de dissolution, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association. La résiliation de la convention dans ces conditions entraîne l'interruption immédiate du versement de la subvention.

ARTICLE 12 : PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

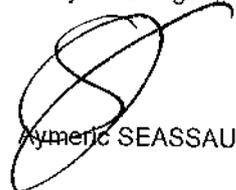
- programme des actions
- budget prévisionnel de l'Association et actions affectées
- RIB
- indicateurs d'évaluation des actions subventionnées

P/L'Association,
Coprésidente,


Laure LELOU

Fait à Nantes, le 06 JAN. 2023

P/La Ville,
L'Adjoint délégué,


Aymeric SEASSAU

ANNEXE / INDICATEURS D'ÉVALUATION

Ils sont à la fois quantitatifs et qualitatifs, et doivent permettre d'apprécier la conformité des résultats aux objectifs de l'article 2.

Le budget prévisionnel de l'année N s'appuie sur le nombre d'actions prévisionnelles à l'année.

En fonction du budget réalisé, le nombre d'actions est ajusté.

Les indicateurs ci-dessous pourront être précisés et/ou actualisés chaque année.

Objectifs des indicateurs

- Donner à voir la mobilisation des habitant.e.s et le lien entre les différentes actions menées par l'Association
- Donner à voir les co-constructions de projets, les structures et programmations partenaires, les dispositifs utilisés (Carte Blanche, accessibilité, etc..)
- Appréhender les spectacles créés, les artistes engagé.e.s, la fréquentation
- Identifier les freins et activer des leviers pour faciliter la participation des habitant.e.s aux différentes actions et propositions de l'Association, ainsi qu'à d'autres propositions culturelles sur le territoire d'origine ou sur un autre quartier

Moyens

- Mettre en place un outil permettant de mesurer la régularité/réurrence de la participation des habitant.e.s à chaque action de l'Association, et la "multi participation" aux différentes propositions de l'Association ;
- Description des actions
- Indicateurs financiers
- Analyse des publics (enquête, analyse subjective, etc.).

Indicateurs d'activité par territoire.

(actions 1 et 2 de l'Article 2 de la présente convention)

Indicateur	Objectif global	Réalisé			Commentaires
	Moyenne annuelle	2023	2024	2025	
Nombre de visites accompagnées : - dans le réseau de la BM (parcours des habitant.e.s, programmation de la BM) - autres lieux en proximité et hors quartier	15				Indiquer une moyenne de participant.e.s pour chaque visite
Nombre d'actions de médiation et d'animations - dont nombre d'actions en lien avec le réseau de la BM (10) - dont programmations avec un.e artiste professionnel.le (4) - dont coins lecture et/ou Livres voyageurs (6)	80				Indiquer une moyenne de participant.e.s pour chaque action

Nombre de formes créées et/ou diffusées (dont EAC) - dont jours de répétitions/reprise/adaptation - dont ouvertures publiques - dont représentations	60 jours				Indiquer : - le titre et le propos des formes artistiques - une moyenne de spectateurs / repré. - lieux de représentation - nombre de jours de travail et nombre d'artistes engagés dans le réalisé

Indicateurs d'activité pour les actions vers les enfants sur temps scolaire (en lien avec le CRV pour la Ville de Nantes)

Description des actions

Formation adultes

Niveaux scolaires

Localisation des établissements

Nombres de classes et nombre d'élèves concernés

Bilan qualitatif

ANNEXE / MOYENS HUMAINS A L'ECHELLE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

équipe permanente

1 responsable départementale (Groupe 3 Échelon 3) à 100 % TP

salaire annuel 41 100 euros
affectation Antenne 44 : 100 % (1 ETP)

1 administratrice de production (Groupe 4 Échelon 5) à 100 % TP

salaire annuel 39 950 euros
affectation Antenne 44 : 30 % soit 12 000 euros (0,3 ETP)

1 chargée de production (Groupe 5 Échelon 1) à 100 % TP

salaire annuel 26 250 euros
affectation Antenne 44 : 100 % (1 ETP)

1 collaboratrice artistique (Groupe 7 Échelon 7) à 100 % TP

salaire annuel 27 800 euros
affectation Antenne 44 : 100 % (1 ETP)

1 régisseuse de production / scénographe (Groupe 6 Échelon 1) à 80 % TP

salaire annuel 18 900 euros
affectation Antenne 44 : 30 % 5 670 euros (0,24 ETP)

autres salariés au régime général

1 médiatrice culturelle (poste Adulte-relais) (Groupe 9 Échelon 2) à 100 % TP

salaire annuel 21 400 euros
affectation Antenne 44 : 100 % (1 ETP)

1 médiatrice culturelle (poste Adulte-relais) (Groupe 9 Échelon 2) à 86 % ETP

salaire annuel 19 000 euros
affectation Antenne 44 : 100 % (0,86 ETP)

1 coordinatrice de projet (Groupe 8 Échelon 2) à 100 % TP

salaire annuel 23 900 euros
affectation Antenne 44 : 100 % (1 ETP)

3 intervenantes artistiques (Groupe 9 Échelon 2) à 57 % ETP

salaire annuel 12 600 euros X 3 : 37 800 euros
affectation Antenne 44 : 100 % (1,7 ETP)

autres salariés (affectation budget fonctionnement)

1 directeur artistique et du déploiement (Groupe 1 Échelon 2) à 100 % TP

salaire annuel 58 300 euros
affectation Antenne 44 : 30 % soit 17 500 euros (0,3 ETP)

1 chargée de communication (Groupe 4 Échelon 1) à 60 % TP

salaire annuel 20 100 euros
affectation Antenne 44 : 40 % soit 8 000 euros (0,2 ETP)

2 apprentis en communication, événement

salaire annuel 26 000 euros
affectation Antenne 44 : 30 % soit 7 800 euros (0,6 ETP)

autres salariés au régime intermittent du spectacle

comédiens, metteurs en scène

10 artistes associés 1152 h / 0,6 ETP

120h par résidence / 6 résidences / 720 heures / 20 250 euros

2 cachets par impromptu / 8 impromptus / 16 cachets 192h / 4 800 euros

2 cachets par spectacle / 10 représentations / 20 cachets 240 h / 5 950 euros